

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/CB *CBM91*
Objet

ADMISSION EN NON
VALEUR DE PRODUITS
IRRECOUVRABLES

DATE DE CONVOCATION
9 NOVEMBRE 1987

DATE D'AFFICHAGE
9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 26
Nombre de votants 31

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

ALOU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, 11

NOV. 1987

APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le Seize Novembre à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP
M. GÉOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN
vient d'établir l'état des produits irrécouvrables de la Commune
comme suit :

A) - BUDGET PRINCIPAL

ETAT 1 - ROLE 77	2 268,00 F
ROLE 78	2 555,00 F
ROLE 79	4 734,00 F
ROLE 80	5 778,00 F
ROLE 81	51 904,00 F

67 249,00 F

ETAT 2 - ROLE 83	900,50 F
ROLE 84	1 005,00 F
ROLE 85	2 585,00 F
ROLE 85	3 293,00 F

7 883,50 F

ETAT 3 - <u>SECTION HORS BUDGET</u>	
ROLE 83	430,00 F
ROLE 84	548,00 F

TOTAL.....1 028,00 F

.../...

ETAT 4 - <u>SOMMES INFERIEURES A 30 F</u>	
ROLE 85	1,20 F
ROLE 86	0,20 F

	1,40 F
<u>SOIT AU TOTAL</u>	<u>76 161,90 F</u>

B) BUDGET ANNEXE C.A.R.E.L.

ETAT 1 - ROLE 84	2 290,00 F
------------------	------------

ETAT 2 - ROLE 79	2 637,74 F
ROLE 85	10 118,60 F

TOTAL.....	12 756,34 F
------------	-------------

<u>SOIT AU TOTAL</u>	<u>15 046,34 F</u>
----------------------	--------------------

C) BUDGET ANNEXE PORT

ETAT 1	9,00 F
--------	--------

<u>SOIT AU TOTAL</u>	<u>9,00 F</u>
----------------------	---------------

Il demande l'admission en non-valeur des produits énumérés ci-dessus dont le total s'élève à 91 217,24 F (Quatre vingt onze mille deux cent dix sept francs vingt quatre cts)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu les états dressés par le Trésorier Principal de ROYAN relatifs à des taxes et produits communaux irrécouvrables.

DECIDE :

. d'admettre en non-valeur les produits figurant sur les états

 . 1 à 4 pour le Budget Principal de la Commune

 . 1 à 2 pour le Budget annexe du C.A.R.E.L.

 . 1 pour le Budget annexe du PORT

dressés par Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN pour un montant global de 91.217,24 F

. d'imputer la dépense de 76.161,90 F au chapitre 970 article 8285 du Budget Principal de l'exercice 1987.

. d'imputer la dépense de 15.046,34 F article 8285 du Budget annexe du CAREL de l'exercice 1987

. d'imputer la dépense de 9 F. à l'article 8285 du Budget annexe du PORT de l'exercice 1987.

Fait et délibéré à ROYAN,
 Les jour, mois et an susdits,
 Ont signé au registre MM. les membres présents
 Pour extrait conforme,
 Pour le Député-Maire,
 Le Premier-Adjoint,



Y. TAP